

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

\*\*\*\*\*

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME CHARGE  
DES AFFAIRES FONCIERES ET TRANSPORTS TERRESTRES

PROJET DE RELEVEMENT POST-KENNETH ET DE RESILIENCE (PRPKR)

N° identification du projet : (P171361)

CONTRAT N°23-2 /PRPKR/UGP/COR

Entre

PROJET DE RELEVEMENT POST-KENNETH ET DE RESILIENCE (PRPKR)

ET

SARL, 3V

OBJET DU CONTRAT :

-LOT N°2 : ACQUISITION, LIVRAISON SUR SITE D'EQUIPEMENTS POUR STATION GPS, INSTALLATION ET FORMATION AU PROFIT DE L' LOT N°3 : ACQUISITION DES MATERIELS DE TRANSMISSION, LIVRAISON SUR SITE, INSTALLATION ET FORMATION AU PROFIT DE L'OVK

MONTANT DU LOT2 : 26 036 406 KMF- TTC

MONTANT DU LOT3 : 8 640 000 KMF- TTC

**Montant Total du Contrat : 34 676 406 KMF- TTC**

EN DATE DU 12 / 07 2023



## Acte d'Engagement

Le présent acte d'engagement (ci-après désigné le "Contrat") est passé le 12/07/2023, entre, D'une part, le **Projet Relèvement Post-Kenneth et Résilience (PRPKR)**, ayant son siège ; Rue Corniche Sis à l'Encinte du projet PALU, Bat. DGEAT 2ème étage, BP 12 Moroni – Comores, ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme, Chargé des Affaires Foncières et des Transports Terrestres. Moroni-Union des Comores, Téléphone : +269 339 04 16 / Email : [rpm.ugp.prpkr@gmail.com](mailto:rpm.ugp.prpkr@gmail.com)

Représenté par **Mme KAMARIA AHAMADA**, (ci-après dénommé "L'Acheteur") Et, d'autre part, la Société **SARL, 3V**, Représentée par **SAID HASSANE** (ci-après dénommé le "Le Fournisseur"), ayant son siège, **MORONI AL-CAMAR**

ATTENDU QUE l'acheteur a lancé une Demande de Cotation pour « Lot 3 ACQUISITION DES MATERIELS DE TRANSMISSION, LIVRAISON SUR SITE, INSTALLATION ET FORMATION AU PROFIT DE L'OVK » pour un montant égal à huit millions six cent quarante mille (8 640 000 ) KMF TTC et « LOT 2 : ACQUISITION, LIVRAISON SUR SITE D'EQUIPEMENTS POUR STATION GPS, INSTALLATION ET FORMATION AU PROFIT DE L'OVK » pour un montant égal à vingt-six millions trente-six mille quatre cent six (26 036 406 ) KMF TTC pour un montant total de **34 676 406 KMF- TTC** (ci-après dénommé le « Prix du Marché »).

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre. Le présent Acte d'Engagement prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché.
  - a) la Notification d'attribution du Marché adressée au Fournisseur par l'acheteur ;
  - b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif [et le Calendrier de livraison] et ;
  - c) La "Description Technique des fournitures et services", y compris l'attestation de garantie et la série de manuels d'opération et de fonctionnement pour chaque élément.
3. En contrepartie des paiements que l'acheteur doit effectuer au bénéfice du Fournisseur, comme cela est indiqué ci-après, le Fournisseur convient avec l'acheteur par les présentes de livrer les Fournitures et de rendre les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.



4. L'Acheteur convient par les présentes de payer au Fournisseur, en contrepartie des Fournitures et Services connexes, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrite par le Marché.

EN FOI DE QUOI les parties au présent Marché ont signé le présent document conformément aux lois de l'Union des Comores les jour et année mentionnés ci-dessous.

Signature autorisée : Mr SAID HASSANE

Nom et titre du Signataire : Mr SAID HASSANE Représentant de la SARL, 3V, MORONI AL-CAMAR

Signature autorisée : Mme KAMARIA AHAMADA

Nom et titre du Signataire : Mme KAMARIA AHAMDA Représentant

Nom du : ACHETEUR /PRPKR

Bureau du PRPKR MATUAFTT, Unité de Gestion du Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience ; Rue Corniche Sis à l'Enceinte du projet PALU, Bat. DGEAT 2ème étage, BP 12 Moroni – Comores, Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme, Chargé des Affaires Foncières et des Transports Terrestres. Moroni-Union des Comores, Téléphone : +269 332 15 85 / Email : [cor.ugp.prpkr@gmail.com](mailto:cor.ugp.prpkr@gmail.com)



**Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience N° P171361**

La Coordonnatrice a.i

Réf: 23/7.22 PRPKR/UGP/COR

Le 14 juillet 2023

A

**SARL, 3V**  
Moroni, Alcamar  
Tel : 269 324 80 74  
Email : [direction.3V@gmail.com](mailto:direction.3V@gmail.com)

**Lettre de Notification d'Attribution de marché**

Objet : *Notification d'attribution du Marché Réf : 2023-009-EQUIP.OVK-UGP-PRPKR*

LOT N°3 : ACQUISITION DES MATERIELS DE TRANSMISSION, LIVRAISON SUR SITE, INSTALLATION ET FORMATION AU PROFIT DE L'OVK »

LOT N°2 : ACQUISITION, LIVRAISON SUR SITE D'EQUIPEMENTS POUR STATION GPS, INSTALLATION ET FORMATION AU PROFIT DE L'OVK »

Monsieur,

La présente a pour but de vous notifier que vos offres en date du **04 mai 2023** pour « **LOT N°3 : Acquisition des matériels de transmission, livraison sur site, installation et formation au profit de l'OVK** » pour un montant égal huit millions six cent quarante mille (8 640 000 ) KMF TTC et « **LOT 2 : Acquisition, livraison sur site d'équipements pour station GPS, installation et formation au profit de l'OVK** » pour un montant égal à vingt-six millions trente-six mille quatre cent six (26 036 406 ) KMF TTC sont acceptés par nos services.

Nous vous prions de trouver ci-joint un projet de contrat conformément à votre offre pour observation, le cas échéant pour signature le 17 juillet 2023 au sein de nos locaux.

Et à la même occasion nous vous prions de nous faire parvenir vos coordonnées Bancaires pour fin utile.

Ci-joint Contrat

  
Le Coordonnateur  
  
**KAMARIA AHAMADA**

b) L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Fournisseur

Moroni, Alcamar

**BORDEREAU DES PRIX-FOURNITURES A LIVRER**

« LOT N°3 : Acquisition des matériels de transmission, livraison sur site, installation et formation au profit de l'ovk

	LIBELLES	Quantité	Prix Unitaire	TOTAL
NBRE	<b>Caractéristiques techniques</b>			
1	Routeur PFsense netgate 7100	3	1275000	3 825 000,00
	<b>Caractéristiques techniques</b>			<b>3 825 000,00</b>
2	Carte wifi R11e-2HPnD	20	37960	759 200,00
3	Carte 4G:R11e-LTE6	20	50000	1 000 000,00



4	SWITCH 24 POSWITCH 24 PORTS Manageable	3	300000	900 000,00
5	Antenne LTE6 pour carte 4G :	20	75000	1 500 000,00
6	Routerboard Rbm33G	10	65600	656 000,00
<b>Total</b>				<b>8 640 200,00</b>

LOT N°2 : ACQUISITION, LIVRAISON SUR SITE D'EQUIPEMENTS POUR STATION GPS,  
INSTALLATION ET FORMATION AU PROFIT DE L'OVK »

	LIBELLES	Quantité	Prix Unitaire	TOTAL
NBRE	<b>Caractéristiques techniques</b>			
1	Multi-frequency GNSS reference receiver that is both robust and versatile.	2	10498203	20 996 406,00
	<b>Caractéristiques techniques</b>			<b>20 996 406,00</b>
2	Geodetic antenna VeraPhase 6000	2	2045000	4 090 000,00
3	Antena Cable	2	474000	948 000,00
	<b>Total</b>			<b>26 034 406,00</b>



### C. Lettre de marché

Aux termes de la cotation des prix, intervenue le 20 avril 2023 entre Unité de Gestion du Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience ; Rue Corniche Sis à l'Enceinte du projet PALU, Bat. DGEAT 2ème étage, BP 12 Moroni - Moroni-Union des Comores, Téléphone : +269 339 04 16 (ci-après désignée "l'Acheteur ") d'une part et la Société **SARL, 3V**, ayant son Moroni, Alcamar

(ci-après désigné le "Fournisseur" d'autre part.

ATTENDU que l'Acheteur désire que certaines fournitures soient livrées et installées et certains services annexes assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, «lot ? **Acquisition des matériels de transmission, livraison sur site, installation et formation au profit de l'ovk** » et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à » **huit millions six cent quarante mille (8 640 000 ) KMF TTC** (ci-après désigné le « Prix du marché ».

Commenté [MT1]: Inséré les informations du second lot

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. **Définitions**
  - 1.1 Dans la présente lettre de marché, les termes ci-après devront être interprétés comme suit :
    - (a) "Marché" signifie l'accord passé entre l'Acheteur et le Fournisseur, tel que stipuler dans le modèle de marché signé par les parties, et qui comprendra tous les documents et annexes qui y ont été inclus par voie de référence.
    - (b) "Fournitures" signifie les équipements, machines et/ou autres matériaux que le Fournisseur est tenu de livrer au Acheteur en exécution du marché.
    - (c) "Services" signifie les services annexes et connexes à l'approvisionnement des fournitures, tels que précisés dans la "Description Technique des fournitures et services".
  - 1.2 Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché :
    - (a) La demande de cotation des prix envoyée au Fournisseur ;
    - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif [et le Calendrier de livraison] et ;





(c) La "Description Technique des fournitures et services", y compris l'attestation de garantie et la série de manuels d'opération et de fonctionnement pour chaque élément.

- 2. Normes**
- 2.1 Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes fixées dans les Spécifications techniques et, quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable dans le pays d'origine des fournitures ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.
- 3. Documents contractuels et renseignements**
- 3.1 Tout document / information ayant donné lieu au présent marché et inclus dans le présent marché demeureront la propriété d'Acheteur. A moins que l'Acheteur ne l'ait autorisé au préalable par écrit, le Fournisseur n'utilisera aucun des documents et aucune des informations mentionnées dans ledit marché, si ce n'est pour l'exécution du marché.
- 4. Brevets**
- 4.1 Le Fournisseur garantira l'Acheteur contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou de droits de propriété industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants dans le pays de l'Acheteur.
- 5. Emballage**
- 5.1 Le Fournisseur assurera l'emballage des fournitures de façon à prévenir les avaries et dommages pouvant survenir pendant leur transport vers leur destination finale indiquée dans le Marché. L'emballage devra permettre de résister, en toutes circonstances, à une manutention brutale, à des températures extrêmes, au sel et aux précipitations atmosphériques pendant le voyage et le stockage.
- Les dimensions et le poids des colis tiendront compte, chaque fois que nécessaire, du fait que la destination finale des fournitures est éloignée et de l'absence de moyens de manutention pour colis lourds à chacune des étapes.
- 6. Assurance et Transport**
- 6.1 Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront entièrement assurées par le Fournisseur contre toute perte ou dommage découlant de leur fabrication ou acquisition, leur transport, leur emmagasinage et leur livraison.
- 6.2 Le Fournisseur est requis aux termes du Marché de livrer les fournitures au lieu défini dans la "Description Technique des fournitures et services"; le transport à ce site, incluant l'assurance et l'entreposage, tel que stipulé au marché, sera



## **7. Garantie**

7.1 Le Fournisseur garantit que toutes les fournitures livrées en exécution du marché sont neuves, n'ont jamais été utilisées. Le Fournisseur garantit en outre que les fournitures livrées en exécution du marché n'auront aucun défaut dû à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre ou à tout acte ou omission du Fournisseur, survenant pendant l'utilisation normale des fournitures livrées dans les conditions prévalant au Comores.

Une garantie de 3% du montant du marché doit être déposée durant la période d'exécution du contrat, pour le fournisseur qui sera retenu, au service de l'administration du projet pour couvrir le vice de forme. Toutefois, elle sera remboursée à la livraison sans retenu dès validation par le bénéficiaire, de la qualité des matériels fournis.

7.2 Cette garantie demeurera valable DOUZE (12) mois après livraison (ou mise à disposition) des fournitures ou d'un quelconque de leurs composants à leur destination finale, telle que précisée dans le marché.

7.3 L'Acheteur notifiera rapidement au Fournisseur par écrit toute réclamation soumise en vertu de cette garantie. A la réception d'une telle notification, le Fournisseur réparera ou remplacera les fournitures ou les pièces défectueuses, dans un délai maximum d'UN (01) mois, sans frais pour l'Acheteur.

7.4 Si le Fournisseur, après en avoir été notifié, ne remédie pas aux défauts dans les délais sus mentionnés, l'Acheteur peut commencer à prendre les mesures correctives nécessaires, aux risques et frais du Fournisseur et sans préjudice des autres recours de l'Acheteur contre le Fournisseur en application des dispositions du Marché.

## **8. Paiement**

8.1 La méthode et les conditions de règlement des sommes dues au Fournisseur au titre du marché seront les suivantes :

- Cent pour cent (100%) du prix du marché sera réglé à la livraison des fournitures, installation et l'exécution des services décrits dans la "Description Technique des fournitures et services".

8.2 Les demandes de règlement du Fournisseur seront présentées par écrit l'Acheteur, accompagnées d'une facture décrivant, dans la mesure nécessaire, les fournitures livrées et les services rendus, et après que le Fournisseur ait satisfait aux autres obligations prévues au Marché.

8.3 Les règlements dus au Fournisseur seront effectués rapidement, et au plus tard dans les TRENTE (30) jours de la présentation de la facture et/ou de la demande par le Fournisseur.

8.4 La monnaie de paiement est le Francs Comoriens (KMF).

**9. Prix**

9.1 Les prix sont fermes et non révisables.

**10. Avenants au marché**

10.1 Toutes modifications demandées par l'une ou l'autre partie du présent marché seront préalablement conclues par un avenant écrit signé par les parties.

**11. Sous-traitance**

11.1 tout marché de sous-traitance, déclaré dans son offre ou postérieurement, ne dégagera pas la responsabilité du Fournisseur, et ne le libérera d'aucune des obligations qui sont les siennes du fait du Marché.

**12. Retards du Fournisseur**

12.1 La livraison des fournitures et l'exécution des services seront effectuées par le Fournisseur conformément au calendrier spécifié par l'Acheteur dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

12.2 Si à un moment quelconque au cours de l'exécution du marché, le Fournisseur ou son (ou ses) sous-traitant(s) est (sont) confronté(s) à des circonstances qui l'empêche (les empêchent) de livrer les fournitures ou de fournir les prestations en temps utile, le Fournisseur en notifiera rapidement l'Acheteur par écrit, lui faisant connaître l'existence du retard, sa durée probable et sa ou ses cause(s). Dès que possible après réception de la notification du Fournisseur, l'Acheteur évaluera la situation ; il aura toute latitude pour proroger le délai de livraison ou d'exécution, avec ou sans application de pénalité. La prorogation sera ratifiée par les parties par avenant au marché.

12.3 A l'exception des cas de force majeure, un retard du Fournisseur dans l'exécution de ses obligations l'exposera à la mise en force des pénalités prévues à la Clause 13 ci-dessous, à moins qu'une prolongation des délais ne lui soit accordée conformément au paragraphe 12.2 ci-dessus et que cette prolongation ait été octroyée sans application des pénalités.

**13. Pénalités**

13.1 Sous réserve des dispositions de cas de force majeure, si le Fournisseur manque à livrer l'une quelconque ou l'ensemble des fournitures, ou à rendre les services prévus dans le ou les délai(s) spécifié(s) dans le marché, le Acheteur, sans préjudice des autres recours qu'il détient au titre du marché, pourra déduire du prix du

marché, à titre de pénalités, une somme équivalente au 1/1000 du prix du marché, pour chaque jour de retard, sans pour autant dépasser les CINQ pour cent (05%) du prix du marché. Une fois ce maximum atteint, l'Acheteur pourra envisager la résiliation du marché, conformément à la Clause 14 ci-dessous.

#### 14. Résiliation

- 14.1 L'Acheteur peut, sans préjudice des autres recours qu'il détient au titre du marché, notifier par écrit au Fournisseur la résiliation de la totalité ou d'une partie du marché :
- (a) si le Fournisseur manque à livrer l'une quelconque ou l'ensemble des fournitures dans le ou les délai(s) spécifié(s) dans le marché ou dans un avenant émis en application de la Clause 15 ci-dessus, où
  - (b) si le Fournisseur manque à exécuter toute autre obligation au titre du marché,
  - (c) si le Fournisseur est en faillite ou est insolvable. Dans cette circonstance, la résiliation se fera sans indemnisation du Fournisseur, étant entendu toutefois que cette résiliation ne préjugera ni n'affectera aucun des droits, ou recours que l'Acheteur détient ou détendra ultérieurement,
  - (d) s'il juge que le Fournisseur s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses au cours de l'attribution ou de l'exécution du Marché ; les définitions de ces termes sont celles indiquées dans la Section I, Clause 15 de la Demande de Cotation.

#### 15. Force majeure

- 15.1 Nonobstant les dispositions des Clauses 12, 13, et 14 ci-dessus, le Fournisseur ne sera pas exposé à des pénalités, ou à la résiliation pour non-exécution, si, et dans la mesure où, son retard ou autre carence dans l'exécution des obligations qui lui incombent au titre du marché est dû à un cas de force majeure.
- 15.2 Aux fins de la présente clause, « force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du Fournisseur et qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible. De tels événements peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, les actes d'Acheteur au titre de la souveraineté de l'Etat, les guerres et révolutions, incendies, inondations, épidémies, mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret.
- 15.3 En cas de force majeure, le Fournisseur rendra compte rapidement par écrit au Acheteur l'existence de la force majeure et ses motifs. Sous réserve d'instructions contraires de provenance d'Acheteur, le Fournisseur continuera à remplir ses obligations contractuelles, dans la mesure du possible, et

s'efforcera de continuer à remplir les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par la force majeure.

- 16. Règlement des litiges** 16.1 L'Acheteur et le Fournisseur feront tous les efforts possibles pour régler à l'amiable les différends ou litiges survenant entre eux au titre du marché. Si ce règlement à l'amiable reste infructueux, le litige sera soumis aux procédures d'arbitrage appliquées au Cameroun.
- 17. Droit applicable** 17.1 Le marché sera interprété conformément au droit en vigueur au Cameroun.
- 18. Notifications** 18.1 Toute notification envoyée à l'une des parties par l'autre partie, en application du marché, le sera par écrit, ou par télégramme, ou télex ou télécopieur confirmés par écrit, aux adresses mentionnées dans la présente Lettre de marché.
- 18.2 Une notification entrera en vigueur soit à la date de sa remise, soit à la date de mise en vigueur indiquée dans la notification, la plus tardive de ces deux dates étant applicable.
- 19. Impôts, droits et taxes** 19.1 Le présent Marché est conclu toutes taxes et droits de douanes compris. Le Fournisseur sera entièrement responsable de tous les impôts, droits, taxes, patentes, etc., à payer jusqu'au moment de la livraison des fournitures faisant l'objet du marché.

LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois en vigueur aux Comores, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Signé, Fait à MORONI le 17-07-2023 (pour l'Acheteur)

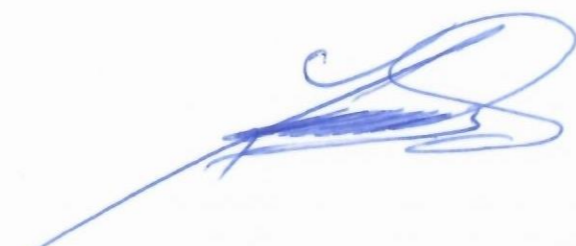
Signé, Fait à MORONI le 17/07/2023 (pour le Fournisseur)



*[Handwritten signature]*

**LOT3 : ACQUISITION DES MATERIELS DE TRANSMISSION, LIVRAISON SUR SITE, INSTALLATION ET FORMATION AU PROFIT DE L'OVK - Union des Comores.**

	LIBELLES	Quantité	Prix Unitaire	TOTAL	Proposition SARL 3V
NBRE	<b>Caractéristiques techniques</b>				
1	<b>Routeur PfSense netgate 7100</b>  CPU : Quad Core Intel® Atom C3558 2.2 GHz, with integrated AES-NI and QAT (QuickAssist Technology), significantly improves encrypted throughput and increases RAM performance by up to 50%. Network Ports : Expandable up to 14 network ports the Netgate 7100 features (2) 10 Gbps Intel x553 SFP+ ports, (8) 1 Gbps ports sharing a Marvell switch, and expandable with a 4-Port Intel 1 GbE, and a 2-port or 4-Port X710 Intel 10 GbE SFP+. Storage : 32 GB eMMC (upgradable to 256 GB M.2 SSD) Memory : 8 GB DDR4 (Expandable to 24GB), DDR4 memory allows more stable, higher transfer rates for memory-intensive applications (e.g. IDS/IPS). Our hardware flexibility allows you to upgrade your memory at any time to 24 GB, future-proofing this appliance	3	1275000	3 825 000,00	
	<b>Caractéristiques techniques</b>			<b>3 825 000,00</b>	
2	<b>Carte wifi R11e-2HPnD</b>  Antenna header count : 2 Wi-Fi generation : Wi-Fi 4 Wireless 2.4 GHz Max data rate : 300 Mbit/s Wireless 2.4 GHz chip model : AR9582 Wireless 2.4 GHz generation : Wi-Fi 4	20	37960	759 200,00	



		Wireless 2.4 GHz number of chains: 2 Wireless 2.4 GHz standards :802.11b/g/n Wireless : standards				
3	Carte 4G:R11e-LTE6	Product code :R11e-LTE6 Format : miniPCle LTE category : 6 (300 Mbps downlink, 50 Mbps uplink) 3G category :R7 (21 Mbps downlinks, 5.76 Mbps uplink) : R8 (42.2 Mbps downlink, 5.76 Mbps uplink)	20	50000	1 000 000,00	
4	SWITCH 24 POSWITCH 24 PORTS Manageable	Smart switch Ethernet PoE 18 ports Gigabit- Web Manageable via le cloud insight, switch RJ45 24 ports PoE+ @ 380 W, 2 ports SFP 1 Gigabit, bureau/en rack et protection à vie	3	300000	900 000,00	
5	Antenne LTE6 pour carte 4G : R11e-LTE6	Amplificateur de Signal 3G 4G 5G LTE, double bande Sma, antenne mâle extérieure, support fixe mural, Modem, Booster de Signal aérien	20	75000	1 500 000,00	The R11e-LTE6 is an LTE CAT6 modem that delivers up to 300 Mbps downlink and 50 Mbps uplink data rate with 3G and 2G network fallback. CAT6 also features carrier aggregation and allows the device to use multiple bands at the same time. This miniPCle form factor modem is designed for international bands. It can be used with any of our products that have miniPCle slot (exceptions RB800 and RB4011).
6	Routerboard Rbm33G	Product code : RBM33G Architecture : MMIPS CPU : MT7621A CPU core count : 2 CPU nominal frequency : 880 MHz CPU Threads count : 4 Switch chip model : MT7621A RouterOS license : 4 Operating System : RouterOS	10	65600	656 000,00	



Size of RAM : 256 MB  
Storage size : 16 MB  
Storage type : FLASH  
MTBF : Approximately 100'000 hours at 25C  
Tested ambient temperature: -40°C to 70°C

<b>Total</b>									<b>8 640 200,00</b>

